

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 268)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 46

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« trois ans »

les mots :

« un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous pensons que les exonérations de cotisations sociales doivent être justifiées année après année. Ainsi, la représentation nationale doit pouvoir s'exprimer sur ces exonérations, qui peuvent remettre en cause notre système de sécurité sociale.